

alors que nous commençons l'examen du bill et il a fait distribuer le fascicule 37 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité renfermant, ici et là, les amendements que le gouvernement proposait au bill dont il avait saisi la Chambre et qui tendaient à modifier la loi sur la défense nationale. Nous voici donc en présence d'un bill qui modifie un bill qui en modifie un autre. Quelle façon de mener une barque! Voilà ce dont je me plains et ce dont je me plaignais l'autre jour au sujet du député de Lapointe.

[Français]

Mais, si j'avais parlé en français, je suppose bien que, aujourd'hui, on m'aurait accordé ce que je demande et on aurait renvoyé ce débat à demain. Or, je trouve que c'est un principe inacceptable. Au fait, ce n'était pas acceptable l'autre jour. Et les honorables députés d'en face ont appuyé la requête de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) lorsqu'il a demandé des tranches du compte rendu des comités. Mais aujourd'hui, non, ce n'est pas nécessaire! Et pourquoi? Y a-t-il une différence, que ce soit le député de Lapointe ou un député de ce côté-ci qui demande que nous ayons tous les témoignages avant d'en arriver à une décision? Mais non! Il y a d'autres item inscrits au *Feuilleton*. L'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) attend avec impatience qu'on étudie ses projets. Mais non, c'est par entêtement qu'on veut présenter ce bill à ce moment-ci, car ce projet, qu'il soit étudié demain ou après-demain, ne pourra être réalisé avant neuf ans, selon le ministre. Quelle est donc la raison de cet empressement, cette impatience d'amorcer dès aujourd'hui le débat sur ce bill?

Je signale donc, dès maintenant, qu'il s'agit d'une question de principe. J'insiste là-dessus cet après-midi, comme j'insisterai demain et dans l'avenir. J'espère bien que les honorables députés, lorsqu'ils développeront le système de comités, élaboreront les principes établis.

• (5.40 p.m.)

[Traduction]

Maintenant, monsieur le président, je veux m'élever contre les mobiles plutôt déplacés que nous prête, à mes collègues et à moi-même, dans notre opposition au présent bill, un homme qui devrait savoir mieux et qui devrait se taire. Il s'agit du chef de l'état-major de la défense. Ce dernier a autant le droit de dire ce qu'il a dit

[L'hon. M. Lambert.]

au sujet du député de Calgary-Nord, du représentant de Winnipeg-Sud-Centre et, peut-être, à mon sujet, que j'en ai de dire qu'il préconise fortement l'unification parce que cela favorise sa carrière. Vous diriez que cette déclaration est injuste, peut-être, monsieur le président. Mais le chef de l'état-major de la défense a tenu des propos tant aussi injustes. Plus tôt il se taira au sujet de questions comme celles-là, mieux ce sera; et je le lui dirai en face si j'en ai l'occasion.

Un en-tête d'un des journaux du matin voulant que ce débat pourrait bien dégager plus de chaleur que de lumière m'a plutôt amusé. On y critiquait longuement la façon de procéder du comité. Certaines personnes pas très assidues aux séances de comité en ont long à dire sur ce qui s'y passe. Elles sont parfaitement conscientes de certaines difficultés du processus ou des délibérations. Lors des séances de comité, les membres de tous les partis ont le droit de poser des questions. Comme ils en posent, les répétitions sont donc inévitables. Évidemment, les témoins aussi se répètent.

Cependant, certaines des personnes dont je parle n'ont peut-être jamais assisté à un procès où l'on tente de découvrir la vérité; où l'on essaie de dégager le consensus d'une foule de témoignages afin de se former une opinion. Dès que ces personnes ont pris un parti, tout avis contraire devient, à leurs yeux, de la chaleur plutôt que de la lumière. Après tout, ceux qui soutiennent le contraire n'ont pas raison.

Je répète que des députés de tous les partis ont participé aux délibérations du comité. Certes, des membres du parti au pouvoir y ont participé aussi et ils l'ont fait, comme je l'ai déjà dit, parce qu'ils cherchaient à faire adopter, par le Parlement et par le pays, leur projet de modification. Qu'ils analysent les témoignages, monsieur le président. Qu'ils les examinent et ils verront que quatre chefs de service sur cinq s'opposent à l'unification aujourd'hui. Certains le disent franchement et ouvertement; d'autres demandent qu'on attende. D'autres officiers supérieurs dont l'habileté et les connaissances militaires dépassent de beaucoup les nôtres, y compris celles du ministre, déclarent, monsieur le président, que nous faisons fausse route.

On comprend pourquoi l'affaire est mal engagée. Tout cela date de juin dernier quand nous avons commencé à discuter des questions ayant trait à l'intégration, des progrès accomplis et de l'unification. Nous voulons